

Ce document est à transmettre à votre standiste décorateur

### VALIDATION DES PROJETS

Vos projets d'aménagement des stands devront être validés par l'organisateur du salon. Les projets devront nous parvenir **2 mois avant la manifestation. Les plans seront cotés et comprendront au minimum une vue en perspective et une vue en élévation** (avec toutes les mesures).

Merci d'adresser vos projets à l'adresse suivante :

- [regisseur@siec-online.com](mailto:regisseur@siec-online.com)

### ACCÈS AU CNIT – LA DÉFENSE

#### ADRESSE

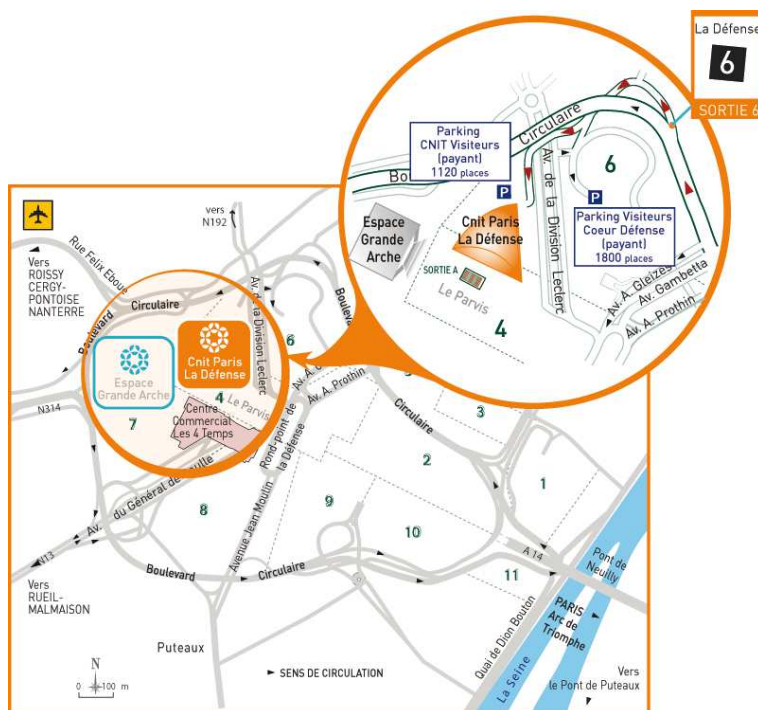
2 Place de la Défense 92053 Paris

#### ACCÈS

##### Accès routier depuis Paris

1. **Boulevard périphérique – Sortie Porte Maillot** (direction La Défense) puis suivre la direction Neuilly (avenue Charles de Gaulle).

2. **Emprunter le Pont de Neuilly, puis prendre le boulevard circulaire** desservant tous les quartiers de la Défense – Sortie La Défense 6.3. **Suivre les indications Parking Exposants-Livraisons ou Parking Visiteurs CNIT** (ascenseurs accès niveau 0 – place interne du CNIT).



**La hauteur maximale de votre véhicule ne doit pas excéder 3,60m.**

## MONTAGE / DÉMONTAGE

Pour des raisons de sécurité les horaires communiqués ci-dessous doivent être strictement respectés :

	Stands nus	Stands pré-équipés
Montage	Lundi 11 juin de 14h00 à minuit	Mardi 12 juin de 8h00 à minuit
Démontage	Jeudi 14 juin de 19h30 à minuit	

Le démontage des stands, ainsi que le départ des exposants, ne sont pas autorisés avant la fermeture de la manifestation. Nous vous rappelons que le salon ferme ses portes le jeudi 14 juin 2012 à 19h30.

**Tout dépassement horaire au-delà de minuit le jeudi 14 juin 2012 engendrera des coûts locatifs supplémentaires auprès du CNIT à la charge de l'exposant.**

## IMPORTANT

La décoration des stands devra tenir compte des servitudes et interdictions énumérées et en aucun cas porter préjudice aux stands voisins et/ou à la décoration générale du salon.

Toute décoration non-approuvée par l'Organisateur pourra être démontée sans préavis.

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Durant les périodes de montage et démontage, toutes les entreprises veilleront à ce que leur personnel (et celui de leurs fournisseurs ou sous-traitants) soit équipé et utilise **les équipements de protection individuels adaptés à leurs activités**.

**Sur ce type de chantier les risques générés imposent systématiquement le port des chaussures de sécurité.**

↳ **Le port du casque** sera demandé en particulier pour :

- toutes opérations de levage (structures hautes, ponts lumière, signalétique...)
- tout travail faisant présager une chute d'objet
- tout travail en hauteur
- tout travail à proximité d'une opération telle que décrite plus haut

Aujourd'hui, la notion de chantier est élargie aux opérations de construction de l'exposition et de l'événementiel et s'inscrit donc dans le cadre de la loi 93-1418 sur la prévention des risques ou Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS).

En tant qu'EXPOSANT, vous êtes responsable de toutes les personnes travaillant à la réalisation de votre stand et vous devez vous conformer à cette réglementation ainsi qu'à toutes les obligations de prévention du Code du Travail.

### RESPECT DES INFRASTRUCTURES

**Il est strictement interdit de :**

- percer, visser, clouer, agraffer, sceller dans les murs, les bardages, les piliers et les sols du hall.
- s'accrocher aux plafonds (grille, tuyaux..) et à toutes les structures du CNIT. Toutes accroches et dégradations seront constatées par l'organisateur et refacturées à l'exposant.
- peindre ou marquer les murs, les bardages, les piliers et les sols du hall.
- masquer ou enclouonner les boîtiers d'alarme, les commandes de désenfumage du hall et les RIA (Robinet d'Incendie Armé) laisser un couloir d'accès d'une largeur minimale de 1m.

Tous dommages consécutifs à l'inobservation des clauses mentionnées ci-dessus seront intégralement à la charge de l'exposant. L'exposant est lui-même responsable de ses prestataires, décorateurs, installateurs, entrepreneurs.

### LINÉAIRES ET HAUTEURS DE CONSTRUCTION

Hauteur maximum de construction des cloisons (en bordure d'allées) : **2.50m**

Linéaire maximum de construction en bordure d'allée : **50% de la façade** (côté du stand en bordure d'allée ouverte à 50%)

Constructions en angle (sur une longueur maximum de 1.50 m) ne devront pas dépasser la hauteur de **1.20m**

Hauteur maximum de construction des éléments de décoration : **2.70m avec un retrait minimum de 1m de la bordure du stand.**

Hauteur maximum en mitoyenneté : **2.50m**

En cas de mitoyenneté avec un autre stand, il est nécessaire de prévoir une cloison de séparation **en coton gratté blanc** d'une hauteur maximum de **2.50m**

Hauteur maximum de l'habillage des poteaux : **2.70m**

Pour les poteaux comportant un RIA ce dernier doit rester accessible et signalé.

### PLANCHER TECHNIQUE

Tout plancher technique dont la hauteur sera supérieure à **2cm**, devra obligatoirement comporter une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Cette rampe devra être installée à l'intérieur du stand.

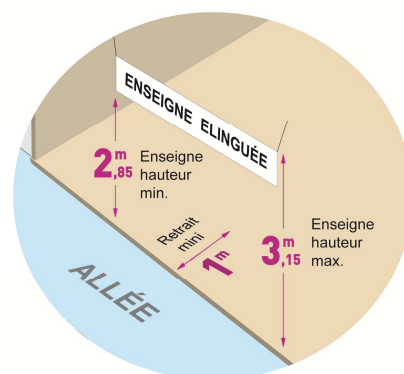
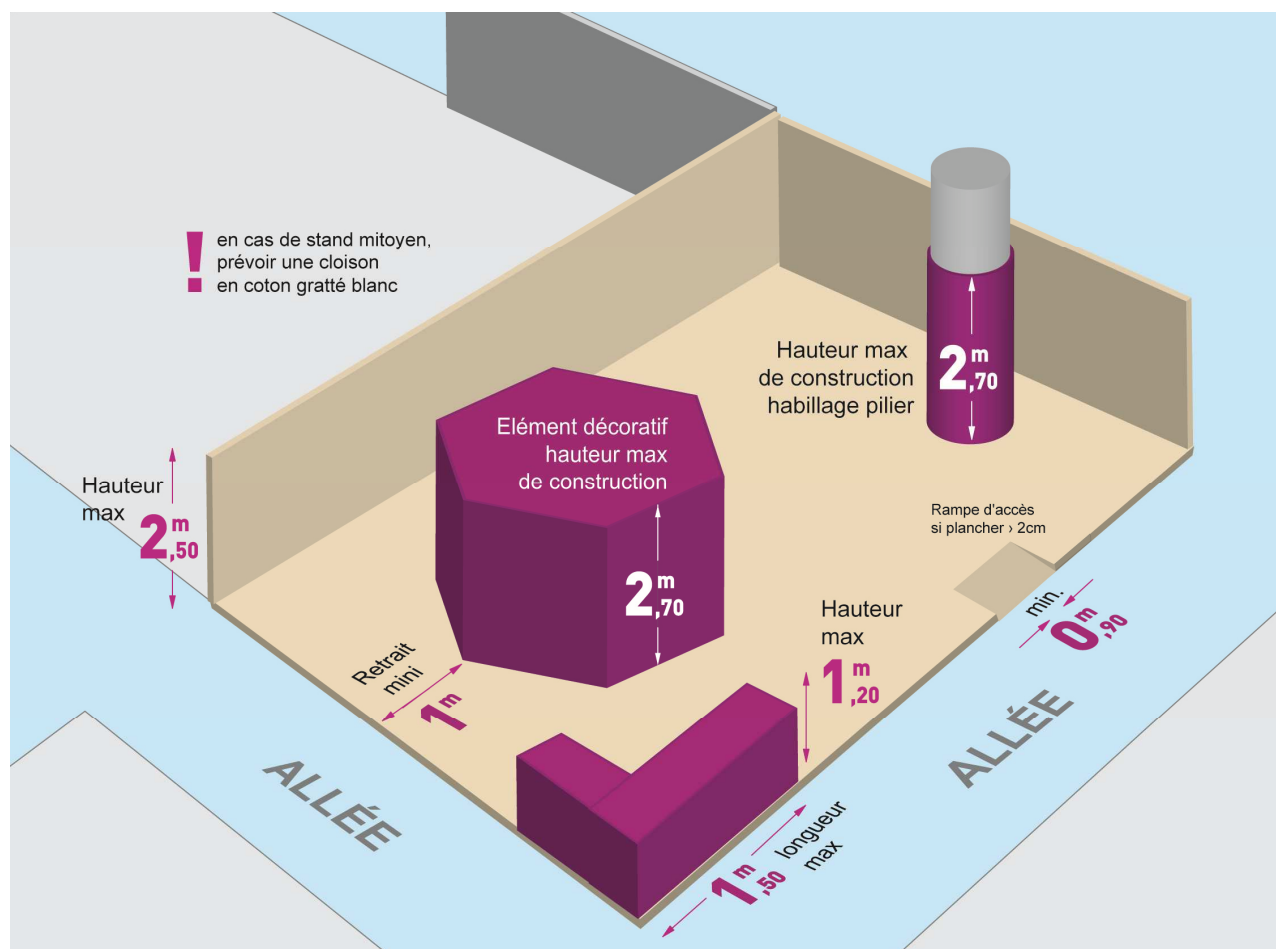
Spécification de la rampe : Largeur minimale de **0.90m**

Aucune rampe d'accès ne devra entraver les allées de circulation des halls.

### VÉLUMS – PLAFONDS – FAUX PLAFONDS

Les vélums, plafonds ou faux plafonds **sont interdits**.

### SCHÉMAS RÉCAPITULATIFS



### ÉLINGUE

Tout accrochage ou élingage de matériel sur les structures des salles du CNIT doit faire l'objet d'une demande auprès du service exposant du CNIT qui validera la faisabilité du projet et est seul habilité à effectuer cette prestation pour les exposants.

Hauteurs : les élingages ou accroches doivent respecter une hauteur maximum de 3.15m.

Le bas de l'enseigne sera au minimum à 2.85m de haut.

Il est strictement interdit de s'accrocher aux plafonds (grilles, tuyaux...) et à toutes les structures du CNIT. Toutes dégradations constatées par l'organisateur seront refacturées à l'exposant.

#### Commande Service Exposant

<http://www.viparis.com/epex>

Service Exposants - Direction des Opérations

Agnès Morice

Tél : 01.40.68.16.16

[agnes.morice@viparis.com](mailto:agnes.morice@viparis.com)

### NETTOYAGE ET ÉVACUATION DES DÉCHETS

**IMPORTANT** : pour des raisons de sécurité, il est impératif de laisser libre de toutes structures et de tous déchets les allées de sécurité.

**L'évacuation de tous les déchets et résidus liés à la construction et au démontage du stand est à votre charge (refacturation systématique auprès de l'exposant dans le cas contraire)**

Nous vous recommandons de vous mettre en contact avec le service nettoyage.

Vous pouvez passer commande auprès de la société :

Millenium

14 rue Ampère

91430 Igny

Tél : 01.60.19.72.72

Fax : 01.60.19.72.79

Mail : [stand@millenium-sas.com](mailto:stand@millenium-sas.com)